

FORMATION INTERUNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

Programme du Cycle court de 112 heures – 2019-2020 organisé par

**L'Institut européen de
management public**

Campus de Charleroi
ULB - Charleroi

**Le Laboratoire européen
d'administration régionale et locale**

Faculté de Droit
ULg - Liège

Avec le soutien

de la Ministre des Pouvoirs locaux, du
Logement et des Infrastructures Sportives et de
la Direction générale opérationnelle des
Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la
Santé de la Région wallonne (SPW Intérieur)

PUBLIC CIBLE

Le programme de formation interuniversitaire s'adresse aux agents de niveau A1 et A1Sp de l'ensemble des communes, provinces et Cpas de la Région wallonne.

METHODES PEDAGOGIQUES

Le programme de formation **interuniversitaire** en management des pouvoirs locaux favorise l'implication personnelle des participants et les discussions en groupe. Les méthodes pédagogiques sont différenciées selon les disciplines proposées.

Il s'appuie sur :

- les exposés
- les conférences-débats
- les études de dossiers réels
- les études de cas

UN PROGRAMME DEUX SITES

Le programme interuniversitaire propose un cycle court de 112 heures de formation en management des pouvoirs locaux composé d'un tronc commun (de 52 heures) et de deux modules de 30 heures chacun à choisir parmi les quatre modules proposés.

Ce programme est dispensé en même temps sur les sites de Charleroi et de Liège.

La réussite des évaluations est sanctionnée par un certificat et donne lieu à une évolution de carrière dans le cadre de la RGB.

OBJECTIFS

Le programme de formation **interuniversitaire** en management des pouvoirs locaux est proposé dans le but de :

- favoriser la formation cohérente et intégrée du **personnel du niveau A1 et A1Sp** de toutes les communes, provinces et CPAS de la Région wallonne désireuses d'y souscrire;
- permettre aux administrations locales de la Région wallonne d'avoir à leur disposition un **personnel de haut niveau** capable de maîtriser les outils de gestion tout en améliorant le service rendu au citoyen;
- donner aux agents les outils nécessaires à l'acquisition non seulement de **connaissances** - théoriques et pratiques - mais aussi, en contrepoint, de nouvelles **aptitudes**, susceptibles de contribuer à terme à une **meilleure rationalisation des structures administratives**.

CONDITIONS DE REUSSITE

- Présence aux cours obligatoire.
- Evaluation des compétences et connaissances prévue pour chaque sous-module et module.
- Certificat (Cycle court de 112h) en Management des Pouvoirs locaux délivré par le Jury interuniversitaire du programme.

Cette brochure vous présente les caractéristiques de la formation en management des pouvoirs locaux coordonnée par l'Institut Européen de Management Public (INEMAP- Faculté de Philosophie et Sciences sociales - ULB-Charleroi) et par le Laboratoire Européen d'Administration Régionale et Locale (LEDAREL - ULg)

ENCADREMENT

- **Organisation et coordination** : la coordination scientifique, pédagogique et administrative de la formation est assurée par l'**INEMAP-ULB** (Institut Européen de Management Public) et par le **LEDAREL ULg** (Laboratoire européen d'Administration Régionale et Locale).
- **Participent aux enseignements** : la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme, la Faculté de Sciences économiques, sociales, pratique et de communication de l'Université Catholique de Louvain, la Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion de l'Université de Mons, la Faculté de Droit et la Faculté d'informatique de l'Université de Namur, la Faculté de droit et de Sciences politiques, l'Institut de Sciences humaines et sociales de l'Université de Liège, la Faculté de Philosophie et Sciences sociales et la Solvay Brussels School-Economics & Management de l'Université libre de Bruxelles
- **Comité directeur interuniversitaire** constitué des responsables académiques des différents modules. Il s'institue en Jury lors de la sélection des candidats et lors des sessions d'examens.

INFORMATIONS GENERALES

- Dossier de candidature à envoyer à l'Inemap (pour les deux sites de formation) **après accord du Collège communal, du Collège provincial, du Bureau permanent du Cpas** (ce dossier est disponible sur demande à l'Inemap ou téléchargeable sur le site <https://phisoc.ulb.be/version-francaise/navigation/formation-continue>)
- Clôture de la réception des dossiers le **12 juillet 2019 – 16h**
- Procédure de sélection des candidats par le Comité d'accompagnement
- Numerus clausus : 60 participants
- Frais de la formation pris en charge par le SPW Intérieur

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la formation, tant à Charleroi qu'à Liège, veuillez faire parvenir à l'INEMAP le dossier de candidature, soit

- par courriel à inemap@ulb.ac.be
- par courrier à Madame Rosanna Chiocci, Collaboratrice administrative INEMAP- Faculté de Philosophie et Sciences sociales – ULB Campus de Charleroi – Ville Haute
Bld Solvay 31 (bât. Zénobe Gramme) – B-6000 Charleroi

ORGANISATION

- Horaire : les mardis de 9h à 13h et les jeudis de 13h à 17h (sous réserve de modification)
- Début des cours : le mardi **10 septembre 2019 à 8h30**
- Calendrier : Tronc commun de septembre à octobre 2019
Modules spécialisés de novembre 2019 à mars 2020

TRONC COMMUN OBLIGATOIRE (52 heures)

Principes généraux du droit public et administratif (14 heures)

Ce module offre aux participants les principes juridiques de base en droit administratif et en droit des collectivités locales. Les enseignements ont pour but de faciliter l'approche et la compréhension des problèmes quotidiens auxquels sont confrontés les agents des pouvoirs locaux. Après une approche de ce qui constitue la base du droit administratif, « l'acte administratif », l'objectif du module est d'introduire les participants aux grands mécanismes de l'action administrative des pouvoirs locaux en définissant les institutions communales et provinciales, leur fonctionnement, leur organisation. Les enseignements permettent de mieux connaître le droit administratif de la commune et de la province en le mettant en perspective avec le droit administratif communautaire et régional.

Responsables académiques :

Prof. Marc Nihoul, Unamur (Inemap)

Prof. Ann-Lawrence Durviaux, ULg (Ledarel)

Introduction au management public et à la gestion des ressources humaines (18 heures)

Responsables académiques :

Prof. Ann Lenaerts, ULB (Inemap)

Prof. Frédéric Schoenaers, ULg (Ledarel)

Ce module vise à sensibiliser les participants à la démarche d'ensemble du management public et à ses principaux enjeux :

- mobiliser l'administration locale comme véritable acteur contribuant à la mise en œuvre de la partie III de la DPR : « faire de la Wallonie un modèle de gouvernance »;
- optimiser les performances de gestion dans l'administration, ainsi que l'efficacité et la qualité des services offerts au citoyen, dans le cadre d'une débureaucratiation des structures administratives;
- promouvoir le pilotage stratégique, le contrôle et l'évaluation;
- développer les capacités de gestion des ressources humaines dans la double perspective de l'accomplissement des missions de service public et de l'épanouissement des agents dans leur travail.

TRONC COMMUN OBLIGATOIRE (52 heures)

Introduction aux finances locales (12 heures)

Ce module vise à sensibiliser les participants aux principes de base en matière de comptabilité des pouvoirs locaux. L'objectif est de développer la compréhension et l'interprétation des informations contenues dans le budget et les comptes annuels, tels que le bilan et le compte de résultat. Les enseignements mettent l'accent sur la cohérence de tout le système et sur la compréhension du nouveau schéma qui intègre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale avec le recours généralisé et codifié aux comptes particuliers, et dont les caractéristiques essentielles sont une seule prise d'information. Il permet aussi de comprendre le rôle des comptes annuels (compte budgétaire, bilan, compte de résultat, annexe).

Responsables académiques :
Prof. Faska Khrouz, ULB (Inemap)
Prof. Joseph Pagano, UMon (Ledarel)

Informatisation de la gestion (8 heures)

Responsable académique :
Prof. Claire Lobet-Maris, Unamur
(Inemap et Ledarel)

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, les pouvoirs locaux sont entrés dans l'ère du multimédia. L'e-gouvernement est au cœur de la modernisation de l'administration et de la simplification administrative placées au service du citoyen et de l'entreprise, et qui figurent parmi les deux dynamiques transversales pour assurer la réalisation du plan Marshall2. Vert pour la Wallonie.

LES QUATRE MODULES AU CHOIX (30 heures chacun)

Apects spécifiques du droit appliqué aux pouvoirs locaux (30 heures)

Le module consacré aux spécificités du droit appliqué aux pouvoirs locaux comprend l'examen des modes de gestions du service public par les collectivités locales, le personnel, les statuts (fonction publique locale) et les procédures d'achat de biens et de services (marchés publics). Le nouveau décret relatif à la tutelle est étudié dans le détail.

La méthode est interactive : utilisation des sources (code de démocratie locale et autres réglementations), mise en situation au travers de questions concrètes.

Responsables académiques :

Prof. Marc Nihoul, Unamur (Inemap)
Prof. Ann-Lawrence Durviaux, ULg (Ledarel)

Aménagement du territoire et de l'environnement (30 heures)

Responsables académiques :
Prof. Yves Hanin, UCL (Inemap)
Prof. Quentin Michel, ULg (Ledarel)

De nombreuses décisions prises par la commune, d'autres pouvoirs publics ou le secteur privé ont des implications sur l'organisation du territoire et influencent la qualité du cadre de vie. Même si chacune des actions ou des réalisations qui en découlent possède sa logique propre, leur addition est généralement une simple juxtaposition qui manque souvent de cohérence. Comment y remédier ? Les plans à l'échelle des secteurs et de la région, bien qu'indispensables, ne suffisent pas pour contrer ces lacunes. La mise en application ainsi que la révision des plans de secteurs devraient inciter les communes à s'associer à une réflexion approfondie et permanente sur le devenir de leur territoire et à chercher les outils et pratiques susceptibles d'apporter des réponses aux multiples questions pratiques qui se posent : comment mieux prévoir et prévenir les évolutions?, comment formuler de façon opératoire les objectifs ?, comment coordonner dans le temps et dans l'espace les initiatives publiques et privées susceptibles de transformer le cadre de vie?

Finances locales – Approfondissement (30 heures)

D'importantes ressources financières sont nécessaires à la gestion des entités locales. Ces différentes ressources ainsi que les dépenses qu'elles permettent de couvrir sont étudiées dans une première partie. Les problèmes de trésorerie et de dette rencontrés par les entités locales ainsi que les moyens mis en œuvre par la Région et le Fédéral pour les aider à gérer ceux-ci y sont également abordés.

Une deuxième partie envisage l'apprentissage des mécanismes d'enregistrement des opérations dans la comptabilité budgétaire et dans la comptabilité générale.

Enfin, dans une troisième partie, une attention particulière sera consacrée à l'audit, au contrôle et à la gestion de la qualité dans les services publics locaux.

Responsables académiques :

Prof. Faska Khrouz, ULB (Inemap)

Prof. Joseph Pagano, UMon (Inemap et Ledarel)

Management des pouvoirs locaux (30 heures)

Responsables académiques :

Prof. Ann Lenaerts, ULB (Inemap)

Prof. Alain Schoon, UCL (Inemap)

Prof. Frédéric Schoenaers, ULg (Ledarel)

Sous-Module 1 : Projets de développement en ressources humaines (20h)

La gestion et le développement des compétences est en passe de devenir un des grands piliers des politiques de gestion des ressources humaines dans le secteur public. Les nouvelles exigences de flexibilité, d'adaptabilité, de réactivité et de transversalité du service public impliquent une évolution des pratiques de GRH dépassant la pure « logique du poste » fondée sur le travail prescrit.

Accroître le professionnalisme individuel et collectif, renforcer la capacité de travailler en réseaux et en équipes, promouvoir la mobilité, stimuler la polyvalence et le développement des agents : tels sont les impératifs qui président à une approche de la GRH fondée sur la prise en compte des compétences du personnel.

Sous-Module 2 : Développement local (10h)

Au terme de cet enseignement, l'agent sera capable de comprendre la complexité des mécanismes de développement émanant de territoire (espaces construits par les projets et/ou par les communautés à un niveau local) tant dans leurs dynamiques économiques, sociales, environnementales, culturelles ainsi que politiques.

NEMAP

➤ Lieu de formation

Inemap ULB Charleroi
Campus de Charleroi – Ville Haute
Rue Lebeau (bât. Zénobe Gramme)
B-6000 Charleroi

➤ Contact

Madame Claude Calmant
Madame Ayse Aktas
Coordinatrices
☎ +32 (0)2 650 92 10
✉ inemap@ulb.ac.be

En voiture

A54, sortie 27

Square Hiernaux (2^{ème} sortie), rue J. Henin - av de Waterloo (3^{ème} à droite), rue Zenobbe Gramme (1^{ère} à gauche) - Accès via rue Lebeau

En transport en commun

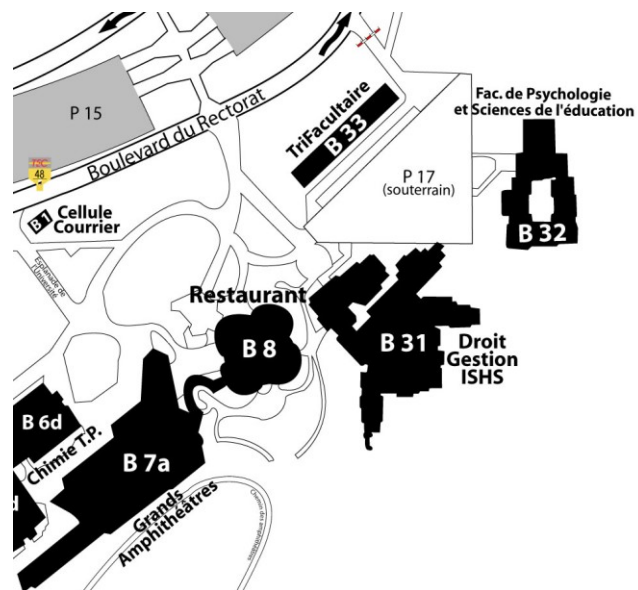
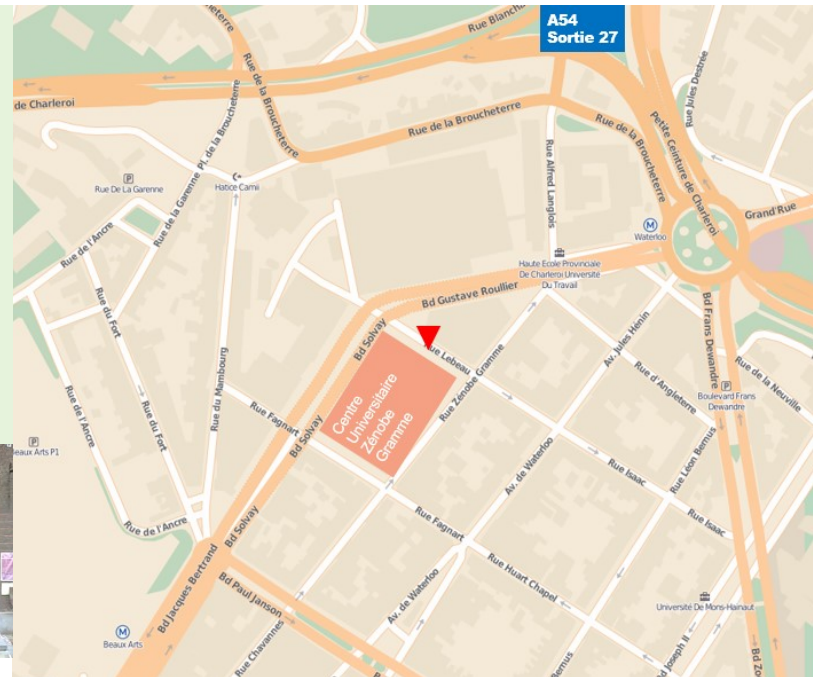
Gare de Charleroi-Sud

Métro ou bus : arrêt *Beaux-Arts* ou *Waterloo*

Parking

Rues avoisinantes, place du Manège, Palais des Expositions (compter 5 min à pied)

Entrée rue Lebeau



LEDAREL

➤ Lieu de formation

Ledarel ULg
Faculté de Droit
Bld du Rectorat – bât. 31 – Bte 30
B-4000 Liège

➤ Contact

Madame Ann-Lawrence Durviaux
Coordinatrice
☎ +32 (0)4 366 30 35 - 29
✉ virginie.bigare@ulg.ac.be